



RAISON SOCIALE
CIVILITE PRENOM NOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
ADRESSE 3
ADRESSE 4
CP VILLE
PAYS

Paris, le 16/06/2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds DELUBAC MONETAIRE. (FR001400I5B2, FR001400Y951, FR001400I5C0)

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de

- Modifier la prise en compte des critères extra-financiers de la méthode de gestion de votre fonds : Le fonds prendra en compte dans sa gestion les critères extra-financiers sans en faire un engagement significatif au sens de la doctrine AMF 2020-03. Sa communication sur la prise en compte de critères extra financiers sera donc limitée au prospectus.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération entrera en vigueur le **26/06/2026**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts puisqu'il n'y a pas de frais de sortie.



Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : [non]
- Augmentation du profil de risque : [non]
- Augmentation potentielle des frais : [non]
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement /risque.

Non significatif



*

** Cet indicateur se base sur l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques*

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette opération n'a aucun impact sur votre fiscalité.



Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	Le Fonds DELUBAC MONETAIRE a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, égale à celle de son indicateur de référence, l'Ester capitalisé, au terme de la durée de placement recommandée de trois mois, diminué de l'ensemble des frais facturés au fonds et relatifs à chaque catégorie de parts, et en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable).	Le Fonds DELUBAC MONETAIRE a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, égale à celle de son indicateur de référence, l'Ester capitalisé, au terme de la durée de placement recommandée de trois mois, diminué de l'ensemble des frais facturés au fonds et relatifs à chaque catégorie de parts.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) en consultant le site internet de notre société de gestion.

www.delubac-am.fr

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information relatif à cette opération. N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Benoit VESCO
Président